RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00194
Numéro SIREN : 830 354 445
Nom ou dénomination : TIMOUS

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt 2571

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/10/2018

Numéro de dépôt : 2018/2571

Déposant :

Nom/dénomination : TIMOUS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 354 445

N° gestion : 2017 B 00194

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS TIMOUS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 195 CHEMIN DE BOIS VERT 42510 BALBIGNY

Numéro SIRET * : 8 3 0 3 5 4 4 4 5 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 6 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 782 531	042	1 782 531	
	Total I (5)	044	1 782 531	048	1 782 531	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 025	074	1 025	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	53 230	086	53 230	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	54 255	098	54 255	
	Total général (I+II)	110	1 836 786	112	1 836 786	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	428 535	
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	(10 441)	
Provisions réglementées	140	1 614	
Total I	142	419 708	
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	1 356 031	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 885	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	55 163	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	1 417 078	
Total général (I + II + III)	180	1 836 786	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 259 909
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 782 531
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

QUADRATUS informatique

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE (Loire)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TIMOUS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2017	Exercice N-1 clos le 00000
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	50 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1 980	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	51 980	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	9 626	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	412	
	Rémunérations du personnel *		250	30 884	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	13 204	
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	2	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	54 128	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(2 148)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	6 679	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	1 614	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348		(VI)		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(10 441)	

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 10 441
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346				350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)		352		354 10 441
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)		370		372 10-441

ANNEXE

Exercice du 19/06/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 836 786.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 50 000.04 Euros et dégageant un déficit de -10 441.23 Euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, couvrant la période du 19/06/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice de la société, qui a été créée le 19.06.2017.

La SAS TIMOUS détient une participation de :
- 95.23% dans la société ENRIC, suite l'apport de titres ENRIC lors de la constitution de TIMOUS;
- 99% dans la société YANAEL, suite à l'acquisition des titres le 03 juillet 2017.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

ANNEXE

Exercice du 19/06/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 782 531
TOTAL			1 782 531
TOTAL GENERAL			1 782 531

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 782 531	1 782 531
TOTAL			1 782 531	1 782 531
TOTAL GENERAL			1 782 531	1 782 531

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		1 614			1 614
TOTAL		1 614			1 614
TOTAL GENERAL		1 614			1 614
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 614			

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

ANNEXE

Exercice du 19/06/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 025	1 025	
TOTAL	1 025	1 025	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 031	6 031		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 350 000	90 091	610 306	649 603
Fournisseurs et comptes rattachés	5 885	5 885		
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 041	11 041		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 675	1 675		
Autres impôts taxes et assimilés	203	203		
Autres dettes	38 244	38 244		
TOTAL	1 417 078	157 170	610 306	649 603
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 350 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	28 569			28 569

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais engagés pour leur acquisition. Ces derniers font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

ANNEXE

Exercice du 19/06/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 031
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 649
Dettes fiscales et sociales	862
Total	11 541

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Nantissement des 2 499 actions composant 99.96% du capital de la société YANAEL, dont l'acquisition est l'objet des deux emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant global de 1 350 000€.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 428 535 euros
Siège social : 195, Chemin de Bois Vert

42510 BALBIGNY

830 354 445 RCS ROANNE
N° SIRET : 830 354 445 00017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition de la Présidente, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à la somme de 10 441 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

CHRISTOPHE COLLIN
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie régionale de LYON

5, Boulevard des Ecoles
69380 CHARNAY
Tel : 04.78.83.02.93
E-mail : ccaudit@orange.fr

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée

195 Chemin de Bois Vert
42510 BALBIGNY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TIMOUS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 19/06/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'introduction de l'annexe des comptes annuels concernant la durée d'exercice : « l'exercice a une durée de 6 mois, couvrant la période du 19/06/2017 au 31/12/2017 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je me suis notamment assuré de la valorisation des titres de participation portés à l'actif de votre société pour un montant de 1 782 531 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

Toutefois, je suis dans l'impossibilité matérielle de vérifier le nombre des éventuelles factures réglées en retard au cours de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

TIMOUS

Charnay, le 13 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Christophe COLLIN

Copie certifiée conforme
MLT / 01/10/2018 18:15:04
N° de dépôt - 2018/2571 / 830354445

Pour copie certifiée conforme délivrée le 01/10/2018